

Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

“La politique de la concurrence n’a pas dit son dernier mot”

Foreword | Concurrences N° 2-2023 | pp. 2-3

Emmanuel Combe

emmanuelcombe@icloud.com

Professeur d'économie

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Professeur affilié

SKEMA Business School, Paris

Ancien Vice-Président

Autorité de la concurrence (2012-2022)

“La politique de la concurrence n’a pas dit son dernier mot”

Emmanuel Combe

emmanuelcombe@icloud.com

Professeur d'économie

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Professeur affilié

SKEMA Business School, Paris

Ancien Vice-Président

Autorité de la concurrence (2012-2022)

Sous nos yeux, l'Europe est en train de changer radicalement de visage : alors qu'elle se pensait d'abord comme un projet de grand marché intérieur, la montée en puissance technologique de la Chine, le protectionnisme américain, la transition climatique, la fragilité de nos chaînes de valeur, révélée notamment durant le covid, l'ont conduite à repenser sa raison d'être. L'Europe se veut désormais plus résiliente, en réduisant ses dépendances et en opérant un rattrapage technologique dans certains secteurs jugés stratégiques ; elle se veut plus industrielle, en se positionnant à la pointe des innovations de rupture et de la transition verte ; elle se veut plus protectrice, en luttant contre la concurrence déloyale de pays tiers et en régulant les géants du numérique. Cette Europe plus souveraine est en train de se construire avec de nouveaux instruments tels que les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, le Digital Markets Act (DMA) ou le règlement sur les subventions étrangères.

Dans un tel contexte, quelle place restera-t-il demain pour la politique de concurrence européenne ? Une lecture hâtive pousserait à conclure que la politique de concurrence va être reléguée au second rang. D'abord parce qu'elle va devoir partager le premier rôle avec d'autres instruments de politique économique : la politique industrielle, la politique de défense commerciale, les nouvelles régulations. Ensuite, parce que cette volonté de puissance de l'Europe repose sur des subventions publiques massives et sur la constitution de champions européens, autant de leviers qui contreviennent au contrôle des aides d'État et des concentrations.

Cette vision d'une antinomie entre politique de concurrence et puissance européenne est en réalité trompeuse. L'Europe résiliente, industrielle et protectrice de demain ne se construira pas sans une politique de concurrence vigoureuse et renouvelée.

“L'Europe résiliente, industrielle et protectrice de demain ne se construira pas sans une politique de concurrence vigoureuse et renouvelée”

En premier lieu, la politique de concurrence reste encore et toujours une forme minimaliste mais moderne de politique industrielle. En particulier, lorsqu'elle lutte contre les abus de position dominante, elle évite que des géants ne freinent l'essor de jeunes pousses prometteuses, qui, par leurs innovations, sont susceptibles de rebattre les cartes dans un secteur. De même, en luttant contre les pratiques de “killer acquisitions” sous les seuils, le contrôle des concentrations se repositionne comme un outil de protection de l'innovation naissante : le but même d'une “acquisition tueuse” est bien souvent de faire taire un petit concurrent prometteur ou de l'incorporer à un écosystème existant, de peur qu'il ne vienne le contester.

En deuxième lieu, lorsque l'Europe décide d'engager des milliards d'euros dans de grands projets industriels, la politique de concurrence a un rôle essentiel à jouer : s'assurer que ces projets restent le plus neutres possible sur le plan concurrentiel. L'enjeu est d'éviter à tout prix la capture des subventions publiques par les seuls acteurs installés, au détriment des nouveaux entrants. Cette

neutralité est d'autant plus indispensable que la politique industrielle vise à favoriser des innovations de rupture, souvent portées par des outsiders. Or, la tentation peut être grande de désigner à l'avance une technologie supposée prometteuse. C'est prendre là le risque de passer à côté d'autres technologies encore plus prometteuses. La concurrence permet d'éviter cet écueil, en ne préjugant pas d'une solution particulière et en laissant l'opportunité d'explorer toutes les voies technologiques possibles.

**“Les “champions européens”,
ce sont des entreprises qui
se rapprochent pour baisser
les coûts, créer des synergies,
être plus efficaces et innover
davantage, pour le plus grand
bénéfice des Européens”**

En troisième lieu, à l'heure de la transition climatique, la politique antitrust permet de lutter contre les ententes qui visent à retarder de nouvelles solutions vertes. Ainsi, la Commission a sanctionné en 2021 plusieurs constructeurs automobiles qui se sont concertés pour ne pas aller au-delà de ce qui était exigé par la législation en matière d'épuration des gaz d'échappement. La politique de la concurrence peut lutter également contre les pratiques dites de “greenwashing”, qui consistent à diffuser des affirmations non fondées ou trompeuses sur les qualités vertes des produits. Ces pratiques donnent un avantage déloyal à l'entreprise qui les mobilise, au détriment des consommateurs et des concurrents.

En quatrième lieu, la politique antitrust, dans son volet plus incitatif, a un rôle essentiel à jouer pour sécuriser les entreprises sur ce qu'elles peuvent faire et ne pas faire en matière

d'ententes anticoncurrentielles mais bénéfiques pour l'environnement. L'esprit du paragraphe 3 de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) peut trouver ici une nouvelle jeunesse. À cet égard, l'ajout d'un chapitre sur les “accords de durabilité” dans les récentes lignes directrices européennes sur les accords de coopération horizontale constitue un premier pas encourageant. Espérons que les autorités de concurrence nationales, à l'image de ce que fait par exemple l'Autorité néerlandaise pour les consommateurs et les marchés (ACM), sauront s'emparer de cette belle opportunité pour montrer qu'entente anticoncurrentielle ne rime pas forcément avec sanction mais aussi avec exemption.

En dernier lieu, à l'heure où la mondialisation invite à la constitution de champions européens, le contrôle des concentrations a une nouvelle carte à jouer. Non pas en relâchant la vigilance sur les atteintes possibles à la concurrence mais en changeant (enfin) la manière dont sont pris en compte les gains d'efficacité intrinsèquement liés à de telles opérations, dès lors qu'ils sont documentés et crédibles. Ce serait l'occasion d'apprécier les fusions-acquisitions sous un jour plus conforme aux bénéfices qu'elles peuvent réellement présenter. Si elles peuvent altérer la concurrence, elles peuvent aussi, à la différence des cartels, entraîner des gains d'efficacité, que ce soit par des baisses de coût ou une hausse de l'innovation. Ce serait surtout l'occasion de répondre aux partisans de la constitution de monopoles en Europe : les “champions européens”, ce ne sont pas des entreprises qui augmentent les prix au détriment des consommateurs européens, pour financer leur expansion sur les marchés mondiaux. Ce sont des entreprises qui se rapprochent pour baisser les coûts, créer des synergies, être plus efficaces et innover davantage, pour le plus grand bénéfice des Européens. ■

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninou, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Actions en réparation des pratiques anticoncurrentielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux

PRATIQUES UNILATÉRALES

Marie Cartapanis, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Marie-Claude Mitchell

DISTRIBUTION

Nicolas Eréséo, Nicolas Ferrier, Anne-Cécile Martin, Philippe Vanni

CONCENTRATIONS

Olivier Billard, Eric Paroche, Igor Simic, David Tayar, Simon Vande Walle

AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Francesco Martucci, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

PROCÉDURES

Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire, Barbara Monti

RÉGULATIONS

Orion Berg, Guillaume Dezobry, Emmanuel Guillaume, Sébastien Martin, Francesco Martucci

MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée, Fabien Tesson

ACTIONS PUBLIQUES

Virginie Coursière-Pluntz, Jean-Philippe Kovar, Aurore Laget-Annamayer, Jérémy Martinez, Francesco Martucci

HORIZONS

Walid Chaiehloodj, Rafael Allendesalazar, Silvia Pietrini

Livres

Sous la direction de Catherine Prieto

Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

> Abonnement Concurrences +

Devis sur demande
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)
Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin) (unlimited users access for 1 year to archives)

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)
Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)

Livres : Accès à tous les e-Books
Books: Access to all e-Books

> Abonnements Select

Devis sur demande
Quote upon request

e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, avec accès aux archives)
Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, with access to archives)
- Revue Concurrences – Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, avec accès aux archives)
Review Concurrences – Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, with access to archives)

> Abonnements Basic

Devis sur demande
Quote upon request

e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)
Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)

> Revue Concurrences | Review Concurrences

HT TTC
Without tax Tax included

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)
Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)
- Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)
Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)

Devis sur demande
Quote upon request

790 € 807 €

Pour s'assurer de la validité des prix pratiqués, veuillez consulter le site www.concurrences.com ou demandez un devis personnalisé à webmaster@concurrences.com.

To ensure the validity of the prices charged, please visit www.concurrences.com or request a personalised quote from webmaster@concurrences.com.

Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name*

Courriel | *e-mail*

Institution | *Institution*

Rue | *Street*

Ville | *City*

Code postal | *Zip Code* Pays | *Country*

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)*

Formulaire à retourner à | Send your order to:

Institut de droit de la concurrence

19 avenue Jean Aicard - 75011 Paris - France | webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France